



Assemblée générale

Distr. limitée
25 février 2016
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquante-troisième session
Vienne, 15-26 février 2016

Projet de rapport

Annexe II

Rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales

1. Conformément au paragraphe 8 de la résolution 70/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a de nouveau convoqué, à sa cinquante-troisième session, son Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.
2. Le Groupe de travail a tenu plusieurs séances, du 16 au 25 février 2016, sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud).
3. Conformément au plan de travail étendu par le Comité à sa cinquante-septième session (A/69/20, par. 199), le Groupe de travail était saisi des documents suivants:
 - a) Document de travail présenté par le Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, contenant un projet de rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.343);
 - b) Document de travail présenté par la Fédération de Russie, intitulé "L'heure est venue, pour la communauté internationale, de décider si elle appuie un ensemble de solutions efficaces relatives au renforcement de la sécurité des opérations spatiales ou si elle met fin à ses travaux sur ce thème avec des résultats non concluants dépourvus de toute signification fonctionnelle et d'une utilité pratique négligeable" (A/AC.105/C.1/L.345);
 - c) Document de travail présenté par la Fédération de Russie, intitulé "Évaluation russe de l'initiative et des mesures prises par l'Union européenne afin



de promouvoir son projet de code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique" (A/AC.105/C.1/L.346);

d) Document de travail présenté par les États-Unis d'Amérique, intitulé "Proposition des États-Unis d'Amérique pour la création d'un groupe d'experts sur les objets et événements spatiaux" (A/AC.105/C.1/L.347);

e) Note du secrétariat contenant un ensemble actualisé de projets de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.348);

f) Document de travail établi par le Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, contenant des idées sur la suite à donner à l'ensemble de projets de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2016/CRP.3);

g) Document de travail présenté par la Chine, contenant une note d'information relative à la position de la Chine sur les questions de viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2016/CRP.13);

h) Document de travail présenté par la Fédération de Russie, contenant des considérations relatives à l'ensemble des principaux besoins et facteurs qui devraient orienter la politique d'échange d'informations au niveau international en vue de la sécurité des opérations spatiales (A/AC.105/C.1/2016/CRP.14);

i) Document de travail présenté par la Fédération de Russie, consacré à l'examen des possibilités existantes pour parvenir à Vienne, en matière de sécurité spatiale, à un consensus portant sur différents domaines de réglementation (A/AC.105/C.1/2016/CRP.15);

j) Document travail contenant une proposition de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Roumanie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord et de la Suède pour la création d'un groupe d'experts sur les objets et événements spatiaux (A/AC.105/C.1/2016/CRP.20).

4. Le Groupe de travail a noté que les lignes directrices étaient à divers stades de maturation et a examiné l'idée d'adopter une approche en plusieurs étapes, qui permettrait de montrer les progrès réalisés dans l'élaboration des lignes directrices. Selon cette approche progressive, il est envisagé de prévoir un premier produit du Groupe de travail, qui comprendrait les lignes directrices pour lesquelles un consensus pourrait être dégagé d'ici à la cinquante-neuvième session du Comité. Le Groupe de travail n'est cependant pas parvenu à un consensus sur cette voie à suivre.

5. Quelques délégations ont dit que les travaux conjoints de visualisation, et par la suite, d'élaboration de l'ensemble de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales avaient débuté en février 2012 et que depuis lors, grâce aux contributions des quatre groupes d'experts thématiques et aux contributions nationales et communes, le Groupe de travail était saisi d'un ensemble pratiquement exhaustif de projets de dispositions réglementaires qui cernaient des approches prometteuses et développaient et formulaient des options en accord avec l'objectif convenu d'adopter des mesures ciblées susceptibles d'améliorer tous les aspects de la viabilité à long terme des activités spatiales, notamment l'utilisation

sûre et viable de l'espace à des fins pacifiques, au profit de tous les pays. Les délégations qui ont exprimé cet avis ont en outre noté que la mesure dans laquelle de telles dispositions recueillaient un consensus était variable. Il était nécessaire d'étendre de manière raisonnable le plan de travail actuel, dans une stratégie rationalisée axée sur les résultats, pour atteindre, de manière sérieuse, l'objectif de compiler un ensemble de lignes directrices politiquement cohérent et pertinent sur le plan pratique qui engloberait intentionnellement toutes les solutions à long terme appropriées. De telles solutions devraient notamment avoir un effet réel sur les aspects cruciaux pour s'acquitter des fonctions essentielles qui étaient de promouvoir la sécurité des opérations spatiales et de fournir des méthodes viables et efficaces pour maîtriser les risques et éviter les effets néfastes sur l'environnement spatial. Ces délégations ont également estimé que le Groupe de travail devait s'inspirer d'une démarche concertée et agir de bonne foi pour adopter davantage de normes pragmatiques et ajouter les mesures d'ordre systémique qui s'imposent à ces activités continues; elles ont vivement souhaité que les prochaines négociations seraient menées de manière intelligible pour favoriser un équilibre dans les discussions et parvenir à des perceptions permettant de garantir une meilleure compréhension et une intégration plus large des objectifs pleinement concertés visant à assurer la viabilité à long terme des activités spatiales, ainsi qu'un appui plus soutenu.

6. Il a été dit que les documents de travail A/AC.105/C.1/2016/CRP.14 et A/AC.105/C.1/2016/CRP.15 contenaient une vision fort déformée de la politique d'un État membre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et qu'il était tout à fait inacceptable qu'ils aient été diffusés à la cinquante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique. La délégation qui a exprimé cet avis s'est en outre opposée à ce qu'à l'avenir, les ressources de l'ONU soient utilisées pour publier des documents de ce type dans les six langues officielles de l'ONU si toutes ces références n'étaient pas retirées.

7. Le Groupe de travail a prié le Secrétariat de présenter au Comité, à sa cinquante-neuvième session, une version révisée du document A/AC.105/C.1/L.348 tenant compte modifications apportées au texte à la présente session du Sous-Comité, pour examen par le Comité.

8. Le Groupe de travail est convenu de poursuivre ses travaux pendant l'intersession. Il est convenu de tenir une réunion intersessions à Vienne les 6 et 7 juin 2016, immédiatement avant la cinquante-neuvième session du Comité, considérant qu'il s'agirait d'un bon moyen de faire avancer ses travaux intersessions et pour examiner la version révisée de l'ensemble de lignes directrices mentionnée au paragraphe 7 ci-dessus. Ces consultations informelles qui se tiendront les 6 et 7 juin ont été jugées importantes pour obtenir de bons résultats à la cinquante-neuvième session du Comité.

9. Le Groupe de travail a indiqué que son Président consulterait le Président du Comité et le Secrétariat au sujet du calendrier de la cinquante-neuvième session du Comité, afin de permettre au Groupe de se réunir pendant cette session et de bénéficier des services d'interprétation.

10. Le [...], le Groupe de travail a examiné et adopté le présent rapport.